(Conteneur)

GROUPE 4 HERBICIDE

# FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

FMC Fluroxypyr 333 EC est un herbicide sélectif pour la suppression en post levée de mauvaises herbes àfeuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de bléd'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. FMC Fluroxypyr 333 EC réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle).......333 g/L

Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 35620 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L - 125 L

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

# MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures: NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application, le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée.

Pour l'application manuelle, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la.

# PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

# **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

# **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numérod'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avecde l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5

minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

# EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

#### PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

# **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

# ÉLIMINATION

#### **Contenants recyclables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériserdans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

# Contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliserce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploiqui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE 4 HERBICIDE

# FMC Fluroxypyr 333 EC Herbicide

FMC Fluroxypyr 333 EC est un herbicide sélectif pour la suppression en post levée de mauvaises herbes àfeuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et certaines mauvaises herbes à feuilles larges résistantes à l'ALS comme le kochia à balais dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de bléd'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. FMC Fluroxypyr 333 EC réprime également l'ortie royale, stellaire moyenne et la renouée liseron.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: fluroxypyr, (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)....... 333 g/L

Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 35620 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L - 125 L

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

# MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour tous les scénarios agricoles et de cultures : NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de (DS) 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

# **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application, le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée.

Pour l'application manuelle, porter une protection des yeux, de la tête et des voies respiratoires pendant l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au dessus de la.

# PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre. Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée, prendre immédiatement une douche. Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre. Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

#### RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numérod'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avecde l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement.

# EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

# RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DU PÉTROLE. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

#### PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

# **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

# ÉLIMINATION

# **Contenants recyclables:**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès del'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériserdans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale ou territoriale.

# Contenants récupérables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

## Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

# INFORMATION GÉNÉRALE

FMC Fluroxypyr 333 EC est un herbicide sélectif pour la suppression en post levée de mauvaises herbes àfeuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps et l'avoine, sans contre-ensemencement de légumineuses. FMC Fluroxypyr 333 EC offre un mode d'action novateur pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la kochia à balais (y compris les biotypes résistant à l'ALS) et le gaillet gratteron. FMC Fluroxypyr 333 EC réprime également l'ortie royale, la renouée liseron et la stellaire moyenne.

# **MODE D'ACTION**

FMC Fluroxypyr 333 EC est un herbicide systémique de type auxine et se déplace à l'intérieur de la plantepour supprimer ses tissus hors terre et sous terre. Le produit supprime les mauvaises herbes en déréglant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes chez les mauvaises herbes comprennent l'épinastie (torsion de la tige) et gonflement des noeuds.

# PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION Plantes sensibles

Ne pas appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

#### Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « Mises en garde environnementales » decette étiquette.

#### Rotation de cultures

Les champs ayant été traités à FMC Fluroxypyr 333 EC peuvent être ensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en haricots secs, en féverole à petites grains, en lin, en fourrage, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soya, en betteraves à sucre, en tournesols ou en blé, ou aménagés en jachère d'été.

## Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

# Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

#### Pour éviter la dérive :

- Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

# Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de FMC Fluroxypyr 333 EC pour appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans l'avoir lavé à fond. Consulter votre marchand d'herbicide FMC Fluroxypyr 333 EC pour obtenir les procédures détaillées de nettoyage de l'équipement.

#### MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

# Cultures homologuées

blé de printemps blé dur de blé d'hiver orge de printemps avoine

# FMC FLUROXYPYR 333 EC UTILISÉ SEUL

Appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC par voie terrestre ou par voie aérienne (voir la section directives d'application) pour la suppression en post levée du gaillet gratteron et de la kochia à balais, y compris le kochia à balais résistant à l'ALS et autres mauvaises herbes à feuilles larges infestant le blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine. Voir le tableau suivant pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées/réprimées et les taux d'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par FMC Fluroxypyr 333 EC utilisé seul

Mauvaises herbes supprimées	Taux FMC Fluroxypyr 333 EC (L/ha)
stellaire moyenne* (jusqu'à 8 cm)	0,41
gaillet gratteron (1-6 verticilles)	0,21
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	0,31
kochia à balais* (2-8 feuilles)	0,31
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	0,41
lin spontané (1-12 cm)	0,31
Mauvaises herbes réprimées	Taux FMC Fluroxypyr 333 EC (L/ha)
ortie royale (2-6 feuilles)	0,41
érodium cicutaire (1-8 feuilles)	0,31
renouée liseron (1-8 feuilles)	0,21

<sup>\*</sup>Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

**NOTE**: L'action de FMC Fluroxypyr 333 EC est influencée par les conditions météorologiques. Une action optimale exige une croissance active de la culture et des mauvaises herbes. La plage de

température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au- dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur oufroid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

# Périodes d'application

Appliquer sur le blé de printemps, blé dur, orge de printemps et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. FMC Fluroxypyr 333 EC résiste à la pluie 1 heure après l'application. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

# Intervalles pré-récolte/pacage (FMC Fluroxypyr 333 EC utilisé seul)

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

# DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

# (1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC seul ou avec les produits d'associationen tant que pulvérisation générale. Appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC seul au taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L d'eau/ha. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

**Application par pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au- dessus de la culture ou du sol.

# (2) Application par aéronef à pilotage conventionnel

# Ne pas se servir de signaleurs humains.

Utiliser FMC Fluroxypyr 333 EC seul ou mélangé en réservoir avec un produit homologué pour un traitementgénéralisé par voie aérienne. Appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC et le produit d'association aux taux recommandés ailleurs sur cette étiquette. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 30 à 50 L d'eau/ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures deprécaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquetteet s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

# Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

# Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

# Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

• L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Il faut suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter une dérive hors cible au cours d'applications aériennes : Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

#### ZONE TAMPONS DE PULVERISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

• les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

			Zone tampon de pulvérisation requises (mètres) pour la protection d'un::				
Methode d'épandage		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre	
			Moins de 1 m	Plus de1 m	Moins de 1 m	Plus de1 m	
Pulvérisateur agricole	Le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps, le blé d'hiver et l'avoine		1	0	1	1	3
Aérienne  Le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine	Voilure fixe	5	0	1	1	95	
	d'hiver, l'orge de printemps	Voilure tournante	3	0	1	1	80

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

# MÉLANGES EN CUVE - FMC FLUROXYPYR 333 EC + HERBICIDE 2,4-D ESTER (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC mélangé en réservoir avec l'herbicide 2,4-D ester. Appliquer en post levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, de blé d'hiver, et l'orge de printemps sont au stade de 4 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 4 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après la levée de la feuille paniculaire.

# Taux d'application

**I. Taux faible :** Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,23 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 420 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D

ester (p. ex.équivalent à 0,64 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester 700).

# Mauvaises herbes supprimées :

bardanette épineuse salsifis majeur herbe à poux bardane cranson dravier\* bourse-à-pasteur canola (spontané) kochia à balais\*\*\* tabouret des champs gaillet gratteron (1-6 chénopode blanc tournesol (annuel)

verticilles) moutardes (sauf verte, des vesce

mélilot chiens et tanaise) radis sauvage

lampourde glouteron plantain moutarde des champs sagesse-des-chirurgiens laitue scariole renouée liseron (1-6 feuilles)

prêle des champs\*

**II. Taux élevé :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus celles du tableau ci-dessous, appliquer en tant que pulvérisation uniforme une solution contenant 0,31 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 560 g e.a./ha d'herbicide 2,4-D ester (p. ex.équivalent à 0.85 L/ha d'herbicide 2,4-D Ester 700).

# Mauvaises herbes supprimées additionnelles :

laitue bleue • galinsoga cilié soude roulante gaillet gratteron (1-8 liseron des haies renouée

verticilles) renouée persicaire érodium cicutair (1-8 feuilles)

pissenlit\*\* euphorbe ésule\* moutarde tanaisie
patiences chénopode glauque sarrasin de Tartarie
moutarde des chiens amarante à racine rouge lin spontané (1-12 cm)
renouée liseron (1-8 feuilles)

lépidie des champs feuilles)

herbe à gomme

# Mauvaises herbes réprimées :

stellaire moyenne \*\*\* ortie royale (stade 2-6 laiteron (annuel) (jusqu'à 8 cm) laiteron des champs\*

chardon des champs\*

- \* Suppression des parties épigées seulement
- \*\*Rosettes de printemps
- \*\*\*Y compris les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS

**NOTE**: L'action de FMC Fluroxypyr 333 EC combinée à l'herbicide 2,4-D ester est influencée par la température. Une action optimale exige une culture active et une croissance des mauvaises herbes. La température pour une action optimale est de 12 °C à 24 °C. Si les températures sont au-dessous de 8 °C ou au-dessus de 27 °C, l'action sera réduite. Un gel avant l'application (3 jours) ou juste après (3 jours) peut nuire à la suppression des mauvaises herbes et à la tolérance de la culture. La suppression des mauvaises herbes peut aussi être affectée par des conditions de stress, p. ex., sécheresse, chaleur ou froid, ou si les mauvaises herbes ont commencé à fleurir, ou si l'infestation est grave.

# Directives de mélange

Verser la quantité exacte FMC Fluroxypyr 333 EC dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide 2,4-D ester (p. ex. herbicide 2,4-D Ester 700 Herbicide) et continuer à agiter.

# Intervalles pré-récolte/ pâturage (FMC Fluroxypyr 333 EC + herbicide 2,4-D ester)

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant d'être envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

# MÉLANGES EN CUVE - FMC FLUROXYPYR 333 EC + HERBICIDE 2,4-D ESTER + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides FMC Fluroxypyr 333 EC + 2,4-D ester avec d'autres herbicides permettent la suppressionde mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec FMC Fluroxypyr 333 EC + l'herbicide 2,4-D ester ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de FMC Fluroxypyr 333 EC et des produits d'association

Mélanges en cuve de FMC Fluroxypyr 333 EC (0,31 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (560 g e.a./ha) ouFMC

Fluroxypyr 333 EC (0,23 L/ha) + herbicide 2,4-D ester (420 q e.a./ha)

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes
Simplicity <sup>™</sup> ***	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	0,5 L/ha	Aucun requis	pied-de-coq (1-5 feuilles), stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm), ortie royale (1-8 feuilles), brome du Japon (1-6 feuilles), folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles), renouée liseron (1-4 feuilles)

<sup>\*\*</sup>La suppression de la folle avoine peut être réduit lorsque mélangé en réservoir avec les herbicides FMC Fluroxypyr 333 EC + 2,4-D ester.

# MÉLANGES EN CUVE - FMC FLUROXYPYR 333 EC + HERBICIDE REFINE<sup>md</sup> SG

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau suivant), on peut mélanger en réservoir FMC Fluroxypyr 333 EC avec l'herbicide Refine SG.

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris l'orge de printemps, le blé dur et l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Le mélange en cuve de l'herbicide Refine SG avec FMC Fluroxypyr 333 EC permet de supprimer le gaillet gratteron tolérant au groupe 2 à 0,21 L/ha etle kochia à 0,31 L/ha. Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.

# Taux d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation uniforme contenant entre 0,21 et 0,41 litre de FMC Fluroxypyr 333 EC et 30 g/ha d'herbicide Refine SG et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique (Agral 90\*, Ag-Surf\*\* ou Citowett Plus) avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 30 g/ha d'herbicide Refine<sup>md</sup> SG:

<sup>\*\*\*</sup>Le mélange en cuve avec le Simplicity ne s'applique qu'au faible taux de FMC Fluroxypyr 333 EC + 2,4-D ester

<sup>\*</sup> Choisissez l'un des produits Agral 90 Agents Mouillants et Tensioactif Non Ionique Liquide ou Agral 90 Mouillant et Adhésif Non Ionique.

<sup>\*\*</sup> Choisissez l'un des produits IPCO Ag-Surf Original, IPCO Ag-Surf II, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulvérisation ou Weedaway Ag-Surf II.

renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire) neslie paniculée stellaire moyenne (1-6 feuilles)¹ gaillet gratteron (1-4 verticilles) spargoute des champs saponnaire des vaches sagesse-des-chirurgiens

séneçon vulgaire ortie royale kochia<sup>2</sup> chénopode blanc crépis des toits amarante à racine rouge soude roulante bourse-à-pasteur tabouret des champs sarrasin de Tartarie colza spontané<sup>3</sup> tournesol spontané renouée liseron<sup>4</sup> moutarde des champs

# Mauvaises herbes supprimées à 0,21 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 30 g/ha d'herbicide Refine<sup>md</sup> SG:

chardon des champs<sup>5</sup> laiteron<sup>5</sup>

mauve à feuilles rondes (2-6 érodium cicutaire (stade de 2 à 6

feuilles)<sup>6</sup> feuilles)

matricaire inodore linaire (jusqu'à 15 cm)<sup>7</sup>

# Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,6 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 30 g/ha d'herbicide Refine<sup>md</sup> SG:

kochia (2-8 feuilles; y compris les biotypes résistants au groupe 2) lin spontané (1-12 cm)

# Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 0,8 L/ha FMC Fluroxypyr 333 EC et 30 g/ha d'herbicide Refine<sup>md</sup> SG:

Mauvaises herbes supprimées
mauve à feuilles rondes (1-6
feuilles)

Mauvaises herbes réprimées
stellaire moyenne (jusqu'à 8 cm; y compris
les biotypes résistants au groupe 2)

# Instructions pour le mélange

Remplir le tiers du réservoir d'eau propre. Avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise d'herbicide Refine SG et poursuivre l'agitation pour au moins 5 minutes pour s'assurerque l'herbicide Refine SG est complètement dissous. Ajouter la quantité requise d'herbicide FMC Fluroxypyr 333 EC avec une agitation réduite. Ajouter le reste de l'eau, puis l'adjuvant. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

# Intervalles pré-récolte/pacage

• Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sauf le kochia résistant au groupe 2

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le mélange en cuve ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimées.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougri mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

• Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

# MÉLANGES EN CUVE - FMC FLUROXYPYR 333 EC + HERBICIDE MCPA ESTER

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir le tableau ci-dessous), appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC à raison de 0,31 L/ha mélangé en réservoir avec 1,12 L/ha d'herbicide MCPA LV500 ou 0,93 L/ha d'herbicide MCPA Ester 600. Appliquer en post levée lorsque les mauvaises herbes sont au stade de semis (2-4 feuilles) et lorsque le blé de printemps, le blé dur, l'orge de printemps et l'avoine sont au stade de 3 feuilles jusqu'à l'émergence de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire. Une application avant le stade de 3 feuilles du blé et de l'orge peut entraîner une torsion grave des feuilles et de la tige, ainsi que des déformités de la tête pouvant réduire jusqu'à 10 % du rendement. Ne pas appliquer après le stade e la feuille paniculaire. Ne pas appliquer sur des céréales avec contreensemencement de légumineuses.

# Directives de mélange

Verser la quantité exacte d'herbicide FMC Fluroxypyr 333 EC dans le réservoir de pulvérisation à moitié rempli d'eau et agiter. Ajouter la quantité exacte d'herbicide MCPA ester et continuer à agiter.

# Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par le mélange en cuve avec FMC Fluroxypyr 333 EC + l'herbicide MCPA ester

# Mauvaises herbes supprimées :

petite bardane ortie royale (2-6 feuilles) petite herbe à poux canola spontané kochia à balais bourse-à-pasteur gaillet gratteron (1-8 chénopode blanc tabouret des champs verticilles) moutarde (sauf des chiens et tanaisie tournesol, annuel

lampourde glouteron verte) vesce

lin spontané (1-12 cm) amarante à racine rouge (1-4 feuilles) radis sauvage

sagesse-des-chirurgiens laitue scariole renouée liseron (1-8 feuilles)

# Mauvaises herbes réprimées :

renouée scabre

érodium cicutaire(1-8 feuilles)

\* Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

# Intervalles pré-récolte/pâturage (FMC Fluroxypyr 333 EC + Herbicide MCPA ester)

- Délai avant le pacage ou la coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture mûre traitée : 60 jours après l'application.

# MÉLANGES EN CUVE – FMC FLUROXYPYR 333 EC +SIMPLICITY (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées (voir le tableau ci-dessous) dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver, appliquer FMC Fluroxypyr 333 EC mélangé au Simplicity. Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : les graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et les mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur les semis des mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de printemps ou dur en croissance active du stade de 3 feuilles au stade du premier noeud. Appliquer sur le blé d'hiver dans le stade de 2-7 feuilles, 4 talles avec une application au printemps. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

#### Directives de mélange

Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation et commencer à agiter. Ajouter la quantité exacte de Simplicity. Ajouter la quantité exacte d'herbicide FMC Fluroxypyr 333 EC et continuer à agiter

# Intervalles pré-récolte/pacage (FMC Fluroxypyr 333 EC et Simplicity)

- Ne pas laisser paître le bétail dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

# Taux d'application

**I. Taux faible : Pour** supprimer ou réprimer les mauvaises herbes suivantes, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,21 L/ha de FMC Fluroxypyr 333 EC mélangé en réservoir à 375 mL/ha de Simplicity.

# Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron (1-6 verticilles)

folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles) \*

\*Faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

**II. Taux élevé**: Pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées ci-dessus ainsi que celles mentionnées ci-dessous, appliquer une pulvérisation uniforme contenant 0,31 L/ha de FMC Fluroxypyr 333 EC et 500 mL/ha de Simplicity.

Mauvaises herbes supprimées

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	kochia à balais* (2-8 feuilles)
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (1-8 verticilles)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
sétaire glauque (1-5 feuilles)	canola spontané** (1-6 feuilles)
ortie royale (1-8 feuilles)	lin spontané (1-12 cm)
brome du Japon (1-6 feuilles)	

<sup>\*</sup>Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2-6 feuilles, 2 talles)	érodium cicutaire (1-8 feuilles)
sétaire verte (1-5 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

# MÉLANGES EN CUVE – FMC FLUROXYPYR 333 EC + SIMPLICITY + AUTRES HERBICIDES (Ne pas appliquer sur l'avoine)

Les mélanges des herbicides FMC Fluroxypyr 333 EC + Simplicity avec d'autres herbicides, que ce soit au taux faibleou au taux élevé, permettent la suppression de mauvaises herbes additionnelles. Pour connaître les produits pouvant être mélangés en réservoir avec FMC Fluroxypyr 333 EC + Simplicity ainsi que les mauvaises herbes additionnelles supprimées, voir le tableau ci-dessous. Suivre toutes les mises en garde, les intervalles minimum avant récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de FMC Fluroxypyr 333 EC et des produits d'association.

Mélanges en réservoir de FMC Fluroxypyr 333 EC (0,21 L/ha) + Simplicity (375 L/ha) ou FMC Fluroxypyr 333 EC (0,31 L/ha) + Simplicity (500 mL/ha)

**Produits Cultures** Taux du produit Autres mauvaises herbes d'association homologuées d'association supprimées blé de printemps, Jusqu'à 420 g Mauvaises herbes sensibles 2.4-D ester\* blé dur, e.a./ha comme: blé d'hiver moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), sagesse-deschirurgiens, bardanette épineuse. bardane, lampourde glouteron,

<sup>\*\*</sup> ne supprimera pas les variétés de canola tolerant à l'imidazolinone.

			tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, chénopode blanc, plantain, herbes à poux, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, canola spontané, renouée liseron, radis sauvage
			Consulter les étiquettes du 2,4-D ester pour connaîtrais les stades des mauvaises herbes et les taux
MCPA ester*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Jusqu'à 560 g e.a./ha	bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, sagesse-des-chirurgiens, plantain, chénopode blanc, moutarde (sauf des chiens et tanaisie verte), laitue scariole, herbes à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, vesce, renouée liseron, radis sauvage, tournesol annuel.
			Consulter les étiquettes du MCPA Ester pour connaîtres les stades des mauvaises herbes et les taux

# RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FMC Fluroxypyr 333 EC est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FMC Fluroxypyr 333 EC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FMC Fluroxypyr 333 EC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y

déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de FMC au 1-833-362-7722.

**AVIS À L'UTILISATEUR**: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

md REFINE sont marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.